



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2022-192

Décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2023

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2022-192 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2023;

QUE ce règlement a pour objet de décréter les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2023;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de décembre 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier